

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE À INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Diagnostic effectué par : Olivier DY
certification SGS N° CDP-IMM00294

Accompagnateur : personnel de service + clefs

SOMMAIRE DU RAPPORT DE REPERAGE

1 - CONCLUSIONS & VALIDATION	1
2 - OBJET DE LA MISSION	2
3 - REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT L'AMIANTE	2
3.1 - Diagnostic(s) amiante antérieur(s)	2
3.1.1 - Diagnostic réalisé par Antea	2
3.1.2 - Prélèvements réalisés par les Services techniques du CH	3
3.2 - Repérage des Matériaux et Produits contenant de l'amiante réalisé par 3D ENERGIE	3
3.2.1 - Liste des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA)	3
3.2.2 - État de conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds Contenant de l'Amiante	4
3.2.3 - Liste des Prélèvements et analyses de Matériaux et Produits susceptibles de Contenir de l'Amiante	4
3.2.4 - Liste des exclusions du présent repérage	4
4 - CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	5

ANNEXES :	4 rapports d'analyses	cartographie des locaux visités et des prélèvements	cartographie des MPCA
------------------	-----------------------	---	-----------------------

1 - CONCLUSIONS & VALIDATION

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante :
P01 : calorifugeage
P02 : dalles de sol + colle
Après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) :

Après analyse : - P03 et P04 : dalles de sol + colle

Sur décision de l'opérateur de repérage : - Conduits en amiante ciment

Opérateur de repérage : Olivier DY



Édité à Thorigné-Fouillard, le 08 mars 2010

Notre responsabilité ne saurait être engagée que sur les locaux ouverts à notre visite et sur les prestations répertoriées entrant dans le cadre des décrets cités en objet à l'exclusion de tous autres locaux et matériaux hors présente mission.

La reproduction de ce Rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l'accord écrit du propriétaire.

CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER SITE PRINCIPAL - SP3 108 AVENUE DU GENERAL LECLERC - RENNES	IDENTIFICATION	Page 2/6
	NUMERO DU DOSSIER : 096-123-SP3 INDICE DE REVISION : 0 - EDITION INITIALE	

2 - OBJET DE LA MISSION

Cadre réglementaire : décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II, III du code de la santé publique;

Objet : mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante visuellement détectables et accessibles sans sondage destructif pour la constitution du DTA suivant l'article R.1334-25, et conformément à la Norme NF X46-020.

PROPRIETAIRE	
Propriétaire - Donneur d'ordre	Centre Hospitalier Guillaume Rénier 108 avenue du Général Leclerc - BP 60321 35703 RENNES tel : 02.99.33.39.09
Date de commande	23 octobre 2009

LIEU DU DIAGNOSTIC			
Centre Hospitalier Guillaume Rénier Site principal 108 avenue du Général Leclerc - RENNES			
Bâtiment	- SP3a, SP3b et SP3c	Date du permis de construire	1977 et 2005
Nature du repérage	Visuel non destructif DTA	Date de diagnostic	03 décembre 2009
Liste des locaux visités	SP3a et SP3b : locaux désaffectés (R+2 + sous sol + combles) SP3c : locaux ambulanciers - Locaux 1 à 9 (rez de chaussée)		
Liste des locaux non visités	Néant		

3 - REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT L'AMIANTE

3.1 - Diagnostic(s) amiante antérieur(s)

3.1.1 - Diagnostic réalisé par Antea

Objet : décrets 96/97 : recherche de flocages, calorifugeages et faux plafonds

Date du repérage : juillet 1997

Résumé du repérage : Il n'a pas été repéré de flocages, calorifugeages et faux plafonds susceptibles de contenir de l'amiante

Prélèvements/Analyse effectués : néant

La reproduction de ce Rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l'accord écrit du propriétaire.

CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER SITE PRINCIPAL - SP3 108 AVENUE DU GENERAL LECLERC - RENNES	IDENTIFICATION	Page 3/6
	NUMERO DU DOSSIER : 096-123-SP3 INDICE DE REVISION : 0 - EDITION INITIALE	

3.1.2 - Prélèvements réalisés par les Services techniques du CH

Date des Prélèvements : néant

Laboratoire: néant

Résultats des Analyses:

N°	Matériaux	Localisation	Résultat
néant			

3.2 - Repérage des Matériaux et Produits contenant de l'amiante réalisé par 3D ENERGIE

3.2.1 - Liste des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA)

Suivant la liste des composants définie par l'Annexe 13-9 du code de la santé publique.

Locaux où la présence de MPCA est avérée	Localisation	Matériaux *	P ou V **	Amiante détectée	État de Conservation
SP3a et SP3b					
SOUS SOL Local 07	Conduit vertical	CFC	V	Amiante ciment	Bon état
SOUS SOL Locaux 05 et 07	Conduits ventilation haute	12 CFC	V	Amiante ciment	Bon état
SOUS SOL à ETAGE 2 Locaux linge sale	Conduit linge sale	CFC	V	Amiante ciment	Bon état
COMBLES	Ventilation haute CFC linge sale	1 CFC	V	Amiante ciment	Bon état
ETAGE 2 Locaux 228, 229, 235, 236 et 238	Revêtement de sol	DV beiges + colle noire	P P03	Chrysotile	Bon état
ETAGE 2 Locaux 201 à 218	Revêtement de sol	DV bleues + colle noire	P P04	Chrysotile	Bon état
SP3c					
EXTERIEUR Façade	Conduit vertical	CFC	V	Amiante ciment	Bon état

(*) F = Flocage - C = Calorifugeage - FP = faux plafond - DV = Dalle vinyle - CFC = Conduit fibrociment
TFC = Toiture fibrociment - AFC = Ardoises fibrociment - FC = fibrociment - CHFC = Chapeau fibrociment
(**) : P= prélèvement et analyse n° ou V= détection visuelle.

La reproduction de ce Rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l'accord écrit du propriétaire.

CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER SITE PRINCIPAL - SP3 108 AVENUE DU GENERAL LECLERC - RENNES	IDENTIFICATION	Page 4/6
	NUMERO DU DOSSIER : 096-123-SP3 INDICE DE REVISION : 0 - EDITION INITIALE	

3.2.2 - État de conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds Contenant de l'Amiante

Zone homogène	Localisation	Matériaux	Résultat
Néant			

3.2.3 - Liste des Prélèvements et analyses de Matériaux et Produits susceptibles de Contenir de l'Amiante

Nom du laboratoire : ITGA - RENNES

N°	Matériaux	Localisation	Résultat
SP3a-P01	Calorifugeage	Sous sol - local 08	Absence d'amiante
SP3b-P02	DV + colle	Local 113	Absence d'amiante
SP3b-P03	DV + colle	Chambre 229	Présence d'amiante
SP3b-P04	DV + colle	Chambre 212	Présence d'amiante

3.2.4 - Liste des exclusions du présent repérage

Matériaux non concernés par le DTA :	Matériaux non accessibles sans sondages destructifs : colle de faïence, conduits encastrés, enduit de façade, joint de dilatations et de chaudière, ...
--------------------------------------	---

La reproduction de ce Rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l'accord écrit du propriétaire.

CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER SITE PRINCIPAL - SP3 108 AVENUE DU GENERAL LECLERC - RENNES	IDENTIFICATION	Page 5/6
	NUMERO DU DOSSIER : 096-123-SP3 INDICE DE REVISION : 0 - EDITION INITIALE	

4 - CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Information des professionnels

“ Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP). ”

A - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

“ Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et votre voisinage ”

En cas (liste indicative) :

- de manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante, comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
- de travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante au-delà des raccords,
- de travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles,...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment avec des outils manuels (outils tranchants, scies, burins,...) ou rotatifs à vitesse lente,
- de déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements,

il convient d'éviter au maximum l'émission de poussière :

- par imprégnation locale des matériaux contenant de l'amiante par de l'eau (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière,
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

“ Le port d'équipements de protection est recommandé ”

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

Des demi-masques filtrants (type FFP3) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

La reproduction de ce Rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l'accord écrit du propriétaire.

CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER SITE PRINCIPAL - SP3 108 AVENUE DU GENERAL LECLERC - RENNES	IDENTIFICATION	Page 6/6
	NUMERO DU DOSSIER : 096-123-SP3 INDICE DE REVISION : 0 - EDITION INITIALE	

B - Consignes générales de sécurité, relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

“ Gestion des déchets sur le chantier ”

Seuls les déchets d'amiante lié (amiante-ciment, dalles de sol...) peuvent être stockés temporairement sur le chantier, hors de la zone de confinement. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux..

Les déchets d'amiante friable (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement.

“ Elimination des déchets contenant de l'amiante ”

Les procédures d'élimination de déchets contenant de l'amiante dépendent de la nature du matériau :

- les matériaux à fort risque de libération de fibre d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
- Les matériaux où l'amiante est fortement lié (amiante-ciment, dalles de sol, clapets et volets coupe-feu...) doivent être éliminés en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés ou en décharges pour déchets inertes pourvues d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grand Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

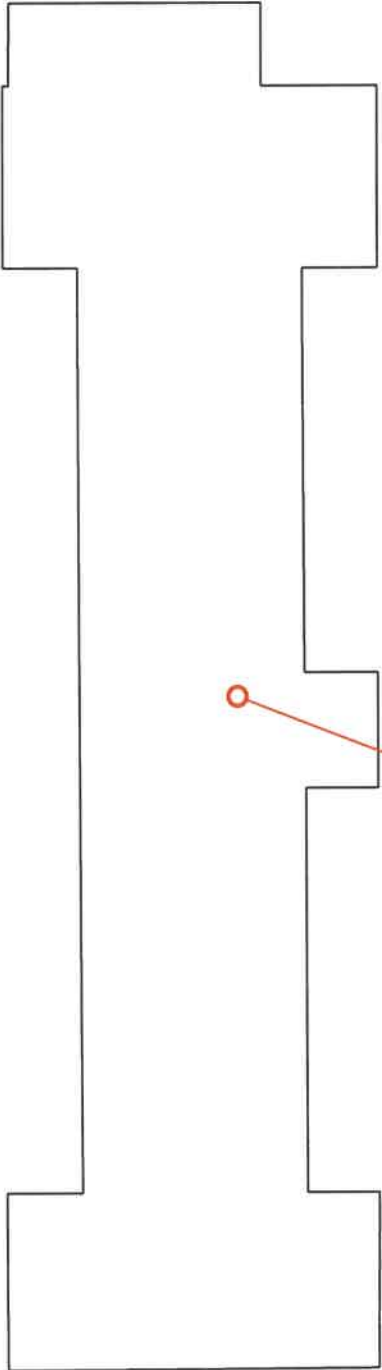
Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre lui étant destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA), cerfa n°11861*01, et reçoit l'original du bordereau rempli par les autres acteurs (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

“ Elimination des déchets connexes ”

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

La reproduction de ce Rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l'accord écrit du propriétaire.

A: Ventilation haute conduit linge sale en
amiante ciment (1)
Bon état

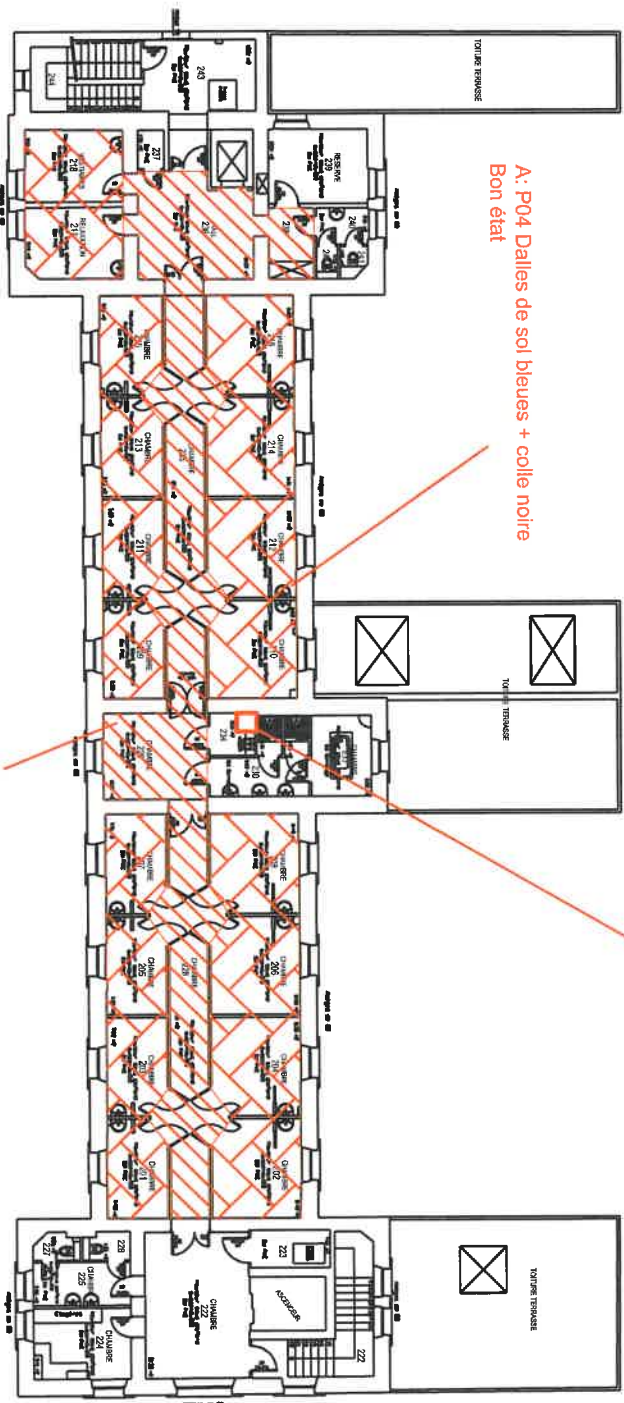


LEGENDE

Rouge A: présence d'amiante
Vert N: absence d'amiante

**SP3a et SP3b
COMBLES**

Centre Hospitalier Guillaume Régnier		Identification : n°096-123-SP3
Site principal		Indice de révision : 0 - Edition initiale
108 avenue du Général Leclerc - RENNES		
3D énergie		
O.D.Y		
Dr. 18-03-2010		Repérage amiante



A: P04 Dalles de sol bleues + colle noire
Bon état

A: Conduit linge sale en amiante ciment (1)
Bon état

A: P03 Dalles de sol beiges + colle noire
Bon état

LEGENDE

Rouge A: présence d'amiante
Vert N: absence d'amiante

SP3a et SP3b
2ème ETAGE

Centre Hospitalier Guillaume Régnier
Site principal
108 avenue du Général Leclerc - RENNES

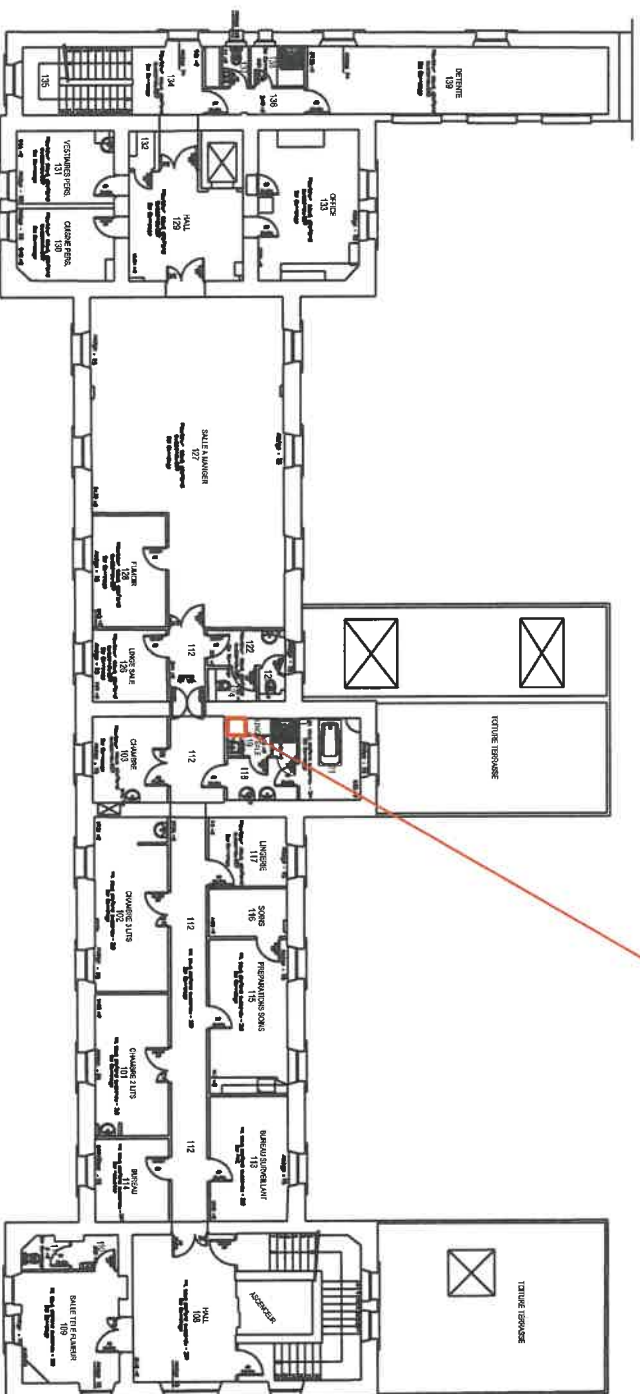
3D énergie
O. DY

Date : 08-03-2010

Identification : n°096-123-SP3
Indice de révision : 0 - Edition Initiale

Repérage amiante

A: Conduit linge sale en amiante ciment (1)
Bon état

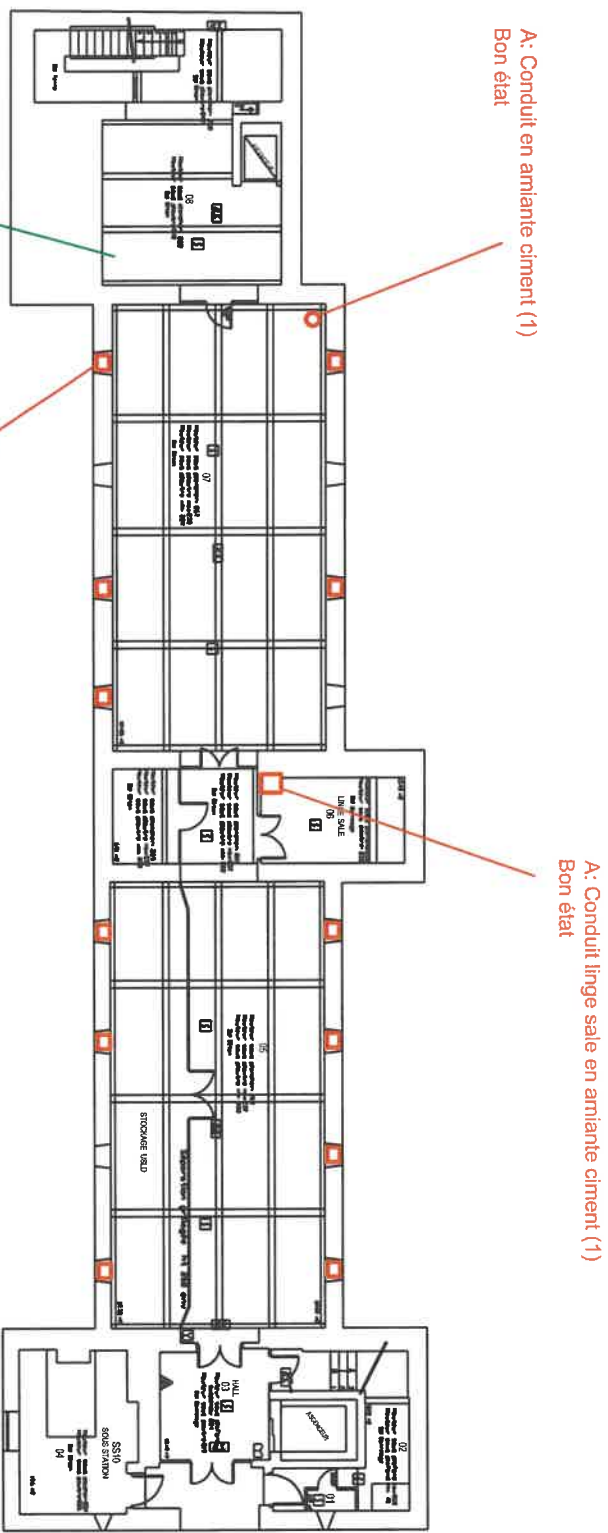


LEGENDE

Rouge A: présence d'amiante
Vert N: absence d'amiante

SP3a et SP3b 1er ETAGE

Centre Hospitalier Guillaume Régnier		Identification : n°096-123-SP3 Indice de révision : 0 - Edition initiale
Site principal		
108 avenue du Général Leclerc - RENNES		
3D Energie O. DY		Repérage amiante
Dc 18-03-2010		

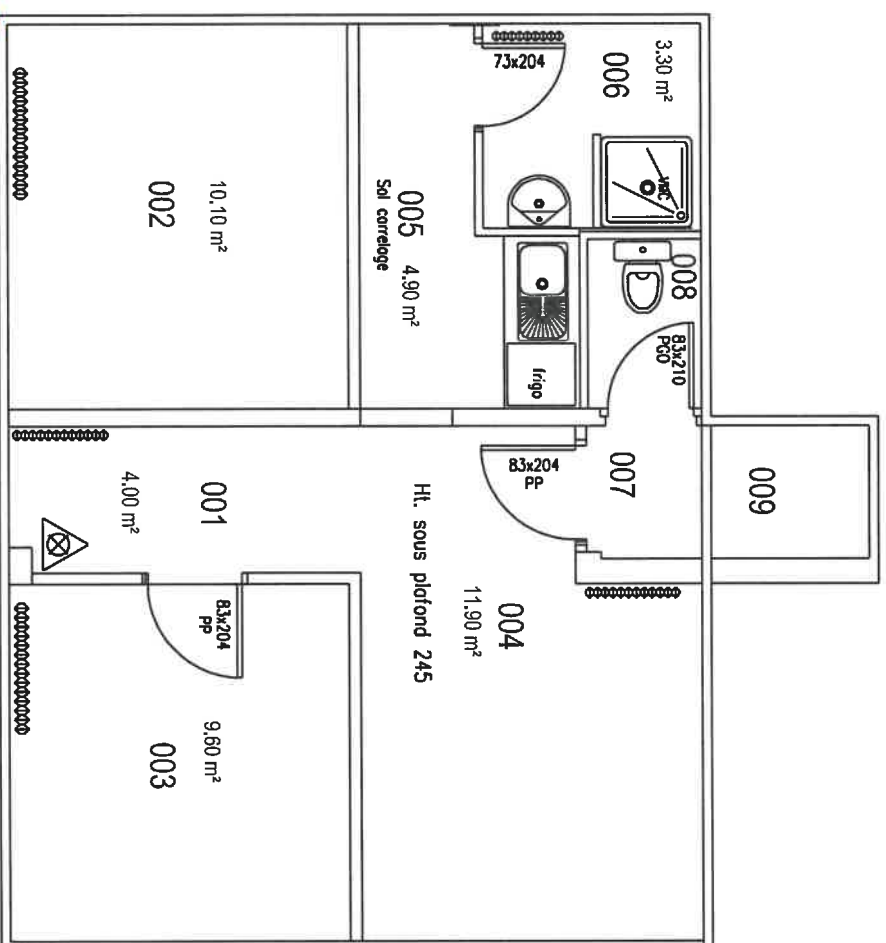


LEGENDE

- Rouge A: présence d'amiante
- Vert N: absence d'amiante
- Conduits amiante ciment

SP3a et SP3b SOUS SOL

Centre Hospitalier Guillaume Régnier Site principal 108 avenue du Général Leclerc - RENNES		Identification : n°096-123-SP3 Indices de révision : 0 - Edition Initiale
3D Energie O. DY		
D6 18-03-2010	Repérage amiante	



A: Conduit en amiante ciment
Bon état



LEGENDE

Rouge A: présence d'amiante
Vert N: absence d'amiante

SP3c - Locaux ambulanciers REZ DE CHAUSSEE

Centre Hospitalier Guillaume Régnier
Site Principal
108 avenue du Général Leclerc - RENNES

Identification : n°096-123-SP3
Indice de révélation : 0 - Edition Initiale

3D Angle
O. DY

Date : 08-03-2010

Repérage amiante



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070912-1520 EN DATE DU 11/12/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : 3D ENERGIE
5 rue Jacqueline Auriol
35235 THORIGNE FOILLARD

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 09/12/2009

Réf. Commande Client : Dossier 096-123
Réf. Dossier Client : Dossier 096-123
Centre Hospitalier G. Régnier

Référence Client de l'échantillon :

8 - SP3a-P01 - Calorifugeage
Sous sol

Réf. Commande ITGA : IT0709-11154 **Réf. Echantillon ITGA :** IT070912-1520

Description ITGA :

Toile fibreuse blanche plâtrée avec couche de bitume

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration,
dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Toile fibreuse blanche plâtrée avec couche de bitume	META le 11/12/2009	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Angélique LUTRAN
Analyste



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070912-1522 EN DATE DU 11/12/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : 3D ENERGIE
5 rue Jacqueline Auriol
35235 THORIGNE FOUILLARD

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 09/12/2009

Réf. Commande Client : Dossier 096-123
Réf. Dossier Client : Dossier 096-123
Centre Hospitalier G. Régnier

Référence Client de l'échantillon :

9 - SP3b-P02 - DV + colle
Local 113

Réf. Commande ITGA : IT0709-11154 **Réf. Echantillon ITGA :** IT070912-1522

Description ITGA :

Dalle dure beige cassante compacte avec colle plastique jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure beige cassante compacte	META le 11/12/2009	Amiante non détecté	---	1
Colle plastique jaune	META le 11/12/2009	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Angélique LUTRAN
Analyste



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



accréditation n° 1- 0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070912-1524 EN DATE DU 11/12/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : 3D ENERGIE
5 rue Jacqueline Auriol
35235 THORIGNE FOUILLARD

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 09/12/2009

Réf. Commande Client : Dossier 096-123
Réf. Dossier Client : Dossier 096-123
Centre Hôpitalier G. Régnier

Référence Client de l'échantillon :

10 - SP3b-P03 - DV + colle
Chambre 229

Réf. Commande ITGA : IT0709-11154 **Réf. Echantillon ITGA :** IT070912-1524

Description ITGA :

Dalle dure grise cassante compacte avec colle bitumineuse noire

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure grise cassante compacte	META le 11/12/2009	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle bitumineuse noire	MOLP le 10/12/2009	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par :

Angélique LUTRAN
Analyste



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



accréditation n° 1- 0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070912-1526 EN DATE DU 11/12/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : 3D ENERGIE
5 rue Jacqueline Auriol
35235 THORIGNE FOUILLARD

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 09/12/2009

Réf. Commande Client : Dossier 096-123
Réf. Dossier Client : Dossier 096-123
Centre Hospitalier G. Régnier
Référence Client de l'échantillon :
11 - SP3b-P04 - DV + colle
Chambre 212

Réf. Commande ITGA : IT0709-11154 **Réf. Echantillon ITGA :** IT070912-1526

Description ITGA :
Dalle dure bleu cassante compacte avec colle bitumineuse noire

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure bleue cassante compacte	META le 11/12/2009	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire	MOLP le 10/12/2009	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Angélique LUTRAN
Analyste



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.